Vol. XXXI. Saint-Boniface, Manitoba, 5 Mars 1902 No. 16

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.



Nos Affaires Municipales

Procès Verbal de la quatrième séance régulière du 20e Conseil de la Ville de Saint-Boniface tenue lundi le 24 Février 1902.

Présents: Messieurs les Conseillers Turenne, Jean, Gauvin, Lamontagne et Lavoie.

Mons. le Cons. Gauvin pro maire au fauteuil: Proposé par le Cons. Turenne secondé par le Cons. Lamontagne que vu l'absence de M. le Maire retenu chez lui pour cause de maladie, la Séance soit ajournée à Vendredi le 28 courant. — Agréé.

La séance est levée.

Et avenant vendredi le 28 février 1902 la séance est continuée comme suit:

Présents: Son Honneur le Maire Bleau au fauteuil, et Messieurs les Conseillers: Collin, Gauvin, Lavoie, Couture, Jean et Turenne.

Le procès verbal de la dernière séance du 10 de Février est lu et confirmé.

Lu les communiqués suivants:

Lig. Gagné, chef de police, demandant des instructions au sujet d'un vieillard du nom J. P. Mullin qui a été recueilli sur la rue et qui se trouve à la charge de la ville.

Lig. Gagné, surintendant des travaux attirant l'attention du Conseil sur la traverse de la rue Montcalm par le chemin de fer Canadien Pacific.

Référé au Comité des Travaux Publics.

Lig. Gagné, inspecteur du feu et chef des pompiers, présentant certaines appréciations et suggestions au sujet de la réparation de la pompe à vapeur.

Référé au Comité de Police et Feu.

E. M. Wood, à Son Honneur le Maire transmettant copie de la police d'assurance de garantie prise par le gouvernement, pour assurer la fidélité des trésoriers Municipaux de la province. Filée.

Henry Lowe, arpenteur et ingénieur civil, offrant ses services au cas de besoin. Filée.

O. H. Howland Maire de Toronto, transmettant des blancs de pétition au Parlement Fédéral au sujet d'une loi pour empêcher la compagnie de Telephone Bell d'augmenter ses taux Filée.

Dr. J. H. O. Lambert, officier de santé, rapport sur les cas de picote depuis le commencement du mois. Référé au comité de Santé et Licences.

Présenté les comptes suivants:

Dr. Lambert pour soins à l'hôpital Ste. Marguerite, ou des variolés, 31 jours, du 28 janvier au 28 février à $12,00 par jour $372,00, Jean Frères, quarantaine $83.40, Les mêmes $1.50 Henderson Publishing Co. $3.50 Jos. Leclerc $3.00, John Cyr $3.00 R. Dixon, quarantaine, $11.65, Am. Allard quarantaine $2.62, A. Lemay quarantaine $15.00, le même, quarantaine, $17.75 Rôle de paie No 8 $3.15 rôle de paie, No 9, quarantaine $1.80

Le Cons Gauvin présente le 4e rapport du Comité des finances en ces termes:

Votre Comité a l'honneur de recommander que le Secretaire Trésorier reçoive instruction de prendre les procédés nécessaires pour obtenir des Titres Torrens pour les lots 1088 et 1089 R. C. M. plan 76 et le lot de 90 x 132 pieds, Côté Nord Avenue Provencher, que Mons. J. A. Sénécal a offert d'acheter dernièrement.

Concernant la demande d'augmentation de Salaire du Secrétaire Trésorier, il recommande que la question reste devant le Comité jusqu'après l'audition des Comptes, et que les auditeurs reçoivent instruction de faire l'audition de la caisse jusqu'à la date de leur rapport et que pour cet ouvrage extra ils recoivent un salaire additionel de dix piastres chacun.

Ce rapport est adopté.

Le Cons. Lavoie présente le troisième Rapport du Comité de Police et Feu comme suit:

Votre Comité a l'honneur de recommander que le premier rapport de la Cour de Police soit reçu et filé, et que la correspondance du chef de Police en date du 10 Janvier soit filée.

Ce rapport est adopté. Proposé par le Cons. Collin secondé par le Cons. Gauvin que les deux comptes de Jean Frères $83.40 et $1.50 soient acceptés et payés. Agréé.

Proposé par le cons. Gauvin secondé par le cons. Lavoie que les comptes de Henderson Publishing Co. $3 50 et Joseph Leclerc $3.00 soient acceptés et payés. Agréé.

Proposé par le Cons. Jean secondé par le Conseiller Couture que le compte du Dr Lambert soit référé au Comité de Santé et Licences, et que les autres comptes suivants soient acceptés et payés, savoir: John Cyr $3.00. R. Dixon $11.65, Am. Allard $2.92, A. Lemay $15 00, A. Lemay $17.74 Rôle de paie No. 8 $3.15 Rôle de paie No. 9 $1.80. Agréé.

Proposé par le Cons. Lavoie secondé par le Cons. Gauvin que le Secrétaire-Trésorier reçoive instruction de s'aboucher avec le gouvernement pour essayer de faire entrer le nommé Mullin à l'Asile des Incurables. Agréé.

Le Règlement No. 193 est ensuite introduit et lu une première fois sur proposition du Cons. Gauvin secondé par le Cons. Collin. Ce règlement autorisant la remise de certaines taxes payées par erreur est aussi lu une deuxième fois, adopté en comité général, lu une troisième fois et passé.

Proposé par le Cons. Gauvin secondé par le Cons. Collin que le Maire et le Secrétaire Trésorier soient autorisés à signer un billet promissoire de vingt mille Dollars à un mois avec intérêt à 5 pour cent en renouvellement de celui qui sera échu le 3 Mars prochain à la Banque d'Hochelaga.

Et la séance est levée.



LA GUERRE

EN AFRIQUE

BOERS SURPRIS ET CAPTURES

LA GUERRE PEUT SE PROLONGER ENCORE LONGTEMPS

Londres, – Une dépêche de Lord Kitchener, en date de Prétoria, février, dit que le colonel Park avec 300 hommes d'infanterie montée, a surpris une force boer à Nooitgelacht, Transvaal, et a capturé 164 prisonniers, ainsi qu'une grande quantité de munitions de guerre et plusieurs chevaux et chariots. Les Anglais n'ont subi aucune perte. Au nombre des prisonniers se trouvent les officiers de milice Joubert et Degater et le lieutenant Viljoen.

Le correspondant du "Times", à Prétoria, dit que la démoralisation des Boers de l'est du Transvaal est remarquable et à en juger par l'attitude des chefs, il n'y a pas de doute qu'ils considèrent que la situation est critique. Cependant, au nord et au sud du chemin de fer de la baie Delagoa, les Boers sont toujours intransigeants et continuent la lutte.

On a intercepté des messages que le commandant Piet Viljoen envoyait au président Schalkburger, lui demandant de lutter contre l'esprit de reddition qui se manifeste parmi les Boers. Le correspondant ajoute que le fait que le commandant général Botha et Shalkburger essaient d'organiser une assemblée, indique qu'ils croient que le temps est arrivé de prendre une action décisive. Le correspondant ne laisse pas croire, cependant, à une reddition générale. Au contraire il prévoit que la forte influence des chefs boers sur leurs partisans, va prévaloir. Même si la résistance dans la région est du Transvaal échouait, la guerre continuerait.

Une dépêche de La Haye au "Times," dit que le "Standard," autrefois l'organe du premier-ministre Kuyper, nie ces entrevues de journaux à l'effet de démontrer que le gouvernement hollandais a agi de sa propre initiative et non à l'instance des délégués boers, dans sa démarche auprès du gouvernement anglais.

***

San Francisco.– Une grande assemblée de personnes sympathiques à cause des Boers a eu lieu au Metropolitan Hall, sous la présidence du maire Schmitz. Une adresse a été lue par le commandant Snyman, qui fait partie de l'état-major du général Dewet. On a adopté des résolution pour que le président Roosevelt et les sénateurs et représentants de la Californie demandant au congrès d'étudier un moyen convenable pour amener l'intervention des puissances, en vue de mettre fin à cette guerre et à servir d'arbitres, tout en assurant l'indépendance des Boers.

HOCKEY

Le club de Hockey de Saint-Boniface a été jouer à Morris mercredi dernier. Il a vaincu le club de cette localité par 1 point. Détail: 3 à 4. C'est une victoire dont nous félicitons nos *boys*, et particulièrement M. Tony Gingras, dont le travail a été superbe, comme toujours.

Le club "Montréal" de Montréal, partira après-demain de cette ville pour venir à Winnipeg où il disputera la coupe Stanley à nos Victorias. Les rencontres se feront à l'Auditorium, probablement mardi, jeudi et samedi, de la semaine prochaine.

Le Manitoba.

Mercredi, 5 Mars 1902

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA.
CANADA.

ABONNEMENT

Canada et Etats-Unis....$1.00 par année
Europe (compris le port)....... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES

1ère insertion, par ligne..............12 cents
Chaque insertion subséquente....... 8 "

N. B.--Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

HOLÀ

Notre article d'il y a quinze jours, intitulé: *Mauvaise Foi*, pourrait servir de réponse suffisante à celui que *L'Echo* donnait à ses lecteurs la semaine dernière sous le titre de *Halte-là*. Mais le journalisme est une arme à répétition. Autant le subterfuge se montre opiniâtre dans ses manifestations, autant il faut persévérer à le démasquer. C'est pourquoi nous allons mettre le holà au *Halte-là* de *l'Echo*, dont l'article n'est qu'un galimatias saupoudré de cynisme, de gélatineux propos et d'un inconcevable servilisme.

L'Echo répète son refrain à l'endroit de M. Toombs. Il ne peut concevoir, affirme-t-il avec une feinte horreur, que l'on puisse appuyer ce candidat, un ennemi acharné de notre race, etc.

Eh bien, revenons sur cette candidature, puisque *l'Echo* est assez malhonnête et assez maladroit pour y revenir lui-même.

Nous disons malhonnête, car on sait bien qu'au fond le rédacteur de *l'Echo* se moque de tout ça comme un poisson d'une pomme.

Malhonnête encore, parce qu'il doit être assez intelligent pour se rendre compte qu'entre M. Sifton, qui nous a dépouillés de nos droits, frappés au cœur, et M. Toombs, il y a toute la différence qu'on met entre celui qui exécute ses mauvais desseins et cet autre qui dit simplement des gros mots

Malhonnête, toujours, parce que, s'il lui reste encore quelque peu de sens moral et de logique, il ne peut pas, pour certains discours repréhensibles prononcés par M. Toombs, qualifier celui-ci "d'ennemi acharné." de notre race, sans refléchir que M. Sifton, M. Greenway et leurs candidats, sont mille fois pires, puisque depuis douze ans ils s'acharnent contre nous sans avoir jamais manifesté le moindre repentir ; puisque, à l'heure actuelle encore, ils se glorifient de leur attitude à notre égard, qu'ils vont d'un bout de la Puissance à l'autre, proclamant que c'en est fini de nos réclamations et qu'ils ont enfin réussi à écraser en cette province les droits de la langue française et ceux de la doctrine catholique en matière d'éducation.

Ces discours, ces actes, cette attitude de MM. Greenway, Sifton et autres du même acabit, seraient-ils par hasard pour nous des gages d'amitié?

Qui donc sont vraiment nos ennemis les plus acharnés ?

N'est-ce pas ce groupe d'hommes que nous venons de nommer et dont *l'Echo* se fait sans vergogne le servile complice ?

L'Echo le reconnait ; *nous avons été persécutés*, dit-il.

Et par qui, s'il vous plait ?

L'Echo ne réussira point à le faire oublier ; la persécution nous est venue de ses chefs ! Et ils y ont mis *un tel acharnement* que ni la constitution, ni les décisions des tribunaux, ni nos prières n'ont pu les détourner de leur voie ni les induire à nous rendre justice. Présentement, ils se plaisent à regarder notre asservissement comme un fait accompli, définitif. Ennemis d'hier et d'aujourd'hui, ils seront encore nos ennemis demain ; ils l'affirment par leurs paroles et leurs actes. Depuis que cette lutte est ouverte, leur politique a eu pour orientation constante l'abime au fond duquel on nous a fait rouler, où l'on voudrait nous maintenir dans une torpeur mortelle.

Nonobstant leur acharnement à cette besogne de persécution, *l'Echo* ne cesse de les louer, de les appuyer, de vouloir ranger sous leur fouet nos populations.

A considérer ces faits, il est clair que s'il y a de la partisannerie quelque part, elle n'est pas notre côté mais du côté de *l'Echo*, qui ne saurait dissimuler son action et son but par ses phrases melliflues, servant d'enveloppe à des pensées contradictoires autant que perfides et plates.

Y a-t-il en effet quelque chose de plus contradictoire que de nous dire dans le même article qu'il faut, en vue du triomphe de la minorité, adopter *un programme d'action*, et cependant, qu'il est *ridicule* de protester contre les iniquités dont nous souffrons et contre les hommes qui nous les ont infligées ?

La protestation n'est-elle pas le commencement de toute action ?

Qu'y a-t-il encore de plus contradictoire que de parler de "reconquérir à la force du poignet (*sic*), à la force du vote, la situation perdue," et cependant de ne jamais travailler à autre chose qu'à ramener ce vote vers ceux qui nous ont fait perdre cette situation et qui s'emploient journellement à nous empêcher de la recouvrer ?

L'Echo nous dit encore *de garder vivaces au fond du cœur les injustices soufferles* ; mais en même temps, il qualifie de *politique rancunière* ceux qui mettent leurs actes d'accord avec ce sentiment ; il conseille à sa clientèle de se jeter dans les bras des auteurs de ces injustices, de se mettre à leur merci, de leur baiser les mains !

Quelle fierté dans ce gentilhomme ?

Il n'y a qu'une chose qui égale ces contradictions et cette platitude. C'est la perfidie qu'il y a dans cet article, lequel se résume en somme à cette objurgation qui nous vient, hélas ! très souvent de ce camp là : "Laissez-nous donc tranquilles avec cette question des écoles". Ou encore, à ce cri valeureux : "courage mes amis ; voilà l'ennemi, vite, embrassons-le !" C'est moins brutalement dit dans *l'Echo*, mais c'est tout de même la chanterelle sur laquelle il mène son cotillon !

Ses appels à l'union ne sont qu'une manœuvre pour déguiser sa fuite du champ de combat, dont l'enjeu est la langue française et la liberté du culte catholique.

A ces nobles revendications, *l'Echo* préfère l'asservissement à des politiciens implacables, à de faux hommes d'Etat, qui sont allés jusqu'à la violation du pacte fédéral pour assouvir à leur satiété leurs instincts de sectaires, toujours sur le qui-vive quand il s'agit d'abaisser notre sang et notre foi.

Un jour, le directeur de *l'Echo* regrettera pourtant de s'être fait l'homme lige des chefs qu'il sait bien n'être pas les amis de notre race. Car, bon sang ne saurait toujours mentir ! A l'heure où l'éclair sauveur viendra lui dessiller les yeux, il reconnaîtra que notre politique ne procède ni de l'entêtement ni de la rancune, mais de la conception patriotique d'un devoir sacré.

De même que la France, regrettant l'Alsace et la Lorraine et songeant à la revanche, ne saurait-être accusée de nourrir des idées de vengeance, mais obéit purement aux inspirations de l'honneur national blessé, de même quand nous poursuivons partout et toujours de nos clameurs et de notre faible épée les hommes dont nous avons, dans l'ordre public, à nous plaindre si fortement, sans que jamais il ne donne le moindre signe de regret, ce n'est pas l'esprit de vengeance qui nous même ; c'est, au contraire, le sentiment de notre dignité nationale attaquée, ce sont les intérêts supérieurs qui gisent nécessairement au fond de toute atteinte portée aux droits d'un peuple. Il y a des revendications à faire valoir ; il y a la justice à faire triompher. Cette œuvre est de tous les moments et de toutes les occasions. Elle nous passionne ; nous y sommes fidèles. Et si c'est cela qu'on appelle de la partisannerie, eh bien ! soit, dites-tous que nous sommes des partisans ; loin de nous en plaindre, nous accepterons cette appréciation comme un compliment.

Certes, le succès n'a pas couronné tous nos efforts.

Il y a des élections qui tournent contre nous. Ces échecs, non plus que les épreuves diververses qui nous assaillent, ne sont pas faits pour nous décourager. Nous savons en outre nous rendre compte des défaillances et de leurs causes. Ces défaillances ne sont pas, d'ailleurs toujours aussi complètes que les apparences peuvent l'indiquer.

Ainsi, pour nous en tenir à l'élection de Lisgar, il n'est pas exact d'en tirer la conséquence que la minorité française et catholique de cette province est fatiguée de la politique que nous suivons. D'abord, la minorité n'est pas confinée à la division électorale de Lisgar. En second lieu, même dans cette division, le vote enregistré n'est pas une indication, parceque les listes électorales étaient incomplètes; parceque, dans les bureaux de votation que l'on cite, il y a un certain nombre d'électeurs anglais ; parceque, lorsqu'on aura défalquer de ce vote ceux dont on a loué les voitures ou acheté les graines, et les sectaires, des deux langues, qui se rencontrent hélas ! trop nombreux dans ces cantons, on trouvera à la fin que si les apparences sont mauvaises, la réalité n'est pas si alarmante.

Et maintenant, pour finir, mettons devant le public une déclaration de M. Toombs, faite à Saint-Alphonse. Là, le candidat conservateur a formellement dit que, tout en étant, en principe, favorables aux écoles dites nationales, il était prêt néanmoins à s'en tenir, pour le règlement de la question scolaire, au jugement du Conseil Privé

En face de cette catégorique déclaration, le réquisitoire de *l'Echo* contre M. Toombs devient une calomnie.

Notes Politiques

M. LaRivière, député de Provencher, vient de demander au gouvernement fédéral de porter à $10.000 les octrois qu'on accorde annuellement aux hôpitaux de Saint-Boniface et de Winnipeg.

***

Son Honneur le lieutenant-gouverneur Forget, du Nord-Ouest, a été assez sérieusement indisposé depuis quelque temps. Il se porte porte mieux maintenant.

LA MAIRIE

A la dernière séance du conseil de ville tenue lundi soir, Son Honneur le Maire Bleau a envoyé sa résignation pour cause de santé. Sa résignation a été deposée sur la table.

Le Referendum

Le Referendum sur la prohibition aura lieu le 2 avril prochain et non le 27 de mars, tel qu'originairement annoncé. Les anti-prohibitionnistes auront certainement le dessus.

Sa Saintete Leon XIII

Sa Sainteté Le Pape a atteint ses 92 ans, dimanche dernier.

DANS LE MONDE RELIGIEUX

Le Rév. P. Lacombe a célébré la semaine dernière, le 75ème anniversaire de sa naissance.

Nous présentons nos félicitations et nos hommages au vénérable missionnaire du Nord-Ouest.



LUNDI SOIR

C'est lundi soir, le 10 du courant que se donnera à, la cathédrale, la représentation à la lanterne magique, de la vie de Jésus-Christ. On sait qu'une partie des recettes de cette soirée sont pour le R P. Bonald, de Keewatin. L'entrée est de 25 cts. Rendons-nous nombreux à la cathédrale, lundi soir.

Trois nouvelles Municipalites

Un des derniers actes de la Législature de la province avant la prorogation, a été d'ériger trois nouvelles municipalités : les municipalités Roblin, Ste-Rose et Ockre River.

Le College de Saint Boniface

Le collège de Saint-Boniface va être considérablement agrandi dans le cours de l'été. M. Phil. Burnett, de Winnipeg, vient d'obtenir cet important contrat. La nouvelle addition sera un prolongement du collège du côté ouest.

EXCURSION AU MANITOBA

Le Rev. Père Blais, O. M. I. missionnaire colonisateur, fera son excursion annuelle de colons de Montréal au Manitoba, le 26 mars prochain. Le train partira de la gare Windsor, Montréal, à 9 30 du matin.

D'après les informations reçues, bon nombre de familles canadiennes de la Province de Québec et des Etats-Unis profiteront de l'occasion, pour venir habiter l'Ouest.

Que les personnes qui se proposent de partir avec le Père Blais veuillent bien se rendre à Montréal dès la veille 1·25 pour acheter leurs billets et voir à leurs bagages.

APICULTURE

M Antoine Dupasquier, de Notre-Dame de Lourdes, a donné hier soir, à l'Hotel-de-Ville de Saint-Boniface, une intéressante conférence sur l'apiculture. L'auditoire, assez nombreux, a écouté avec beaucoup d'attention et a posé des questions auxquelles le conférencier a répondu avec beaucoup de bienveillance et de compétence. M. Joseph Lecomte était au fauteuil. Après la conférence, M. l'abbé Béliveau, secondé par M. J. Bernier, M. P. P a proposé un vote de remerciement à M. Dupasquier. Ces Messieurs ont accompagné leur motion de quelques mots d'éloges bien mérités au conférencier.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Mardi prochain s'ouvrira les assises à Winnipeg.

—Le C. P. R. a vendu 78.000 acres de terrains durant le mois de février.

—Il est, paraît-il, décidé qu'on pavera l'Avenue Provencher avec du macadam.

—Il n'y aura pas de congrès pédagogique cette année à l'issue des cours de l'Ecole Normale qui se donnent actuellement à Saint-Boniface.

—M. James Lauzon et Melle Albina Laux sont partis dimanche dernier pour un voyage de plaisir, dans la province de Québec et des Etats-Unis.

—M. A. M. Nantou a acheté le bloc du côté sud de la banque d'Ottawa sur la rue Main à Winnipeg, pour la jolie somme de $50,000, au taux de $700 le pied.

—Dimanche prochain à 7 heures du soir aura lieu l'Assemblée de l'Union Métisse Saint Joseph à la résidence de M. Simon St. Germain, Saint Norbert. Cette assemblée est convoquée pour l'élection des officiers.

—Dimanche prochain, le 9 mars, à l'occasion de la fête patronale de Mgr. J. N. Ritchot, Prot. Apost., V. G., les jeunes gens de Saint Norbert, donneront, dans la salle du couvent une séance dramatique et musicale. Levée du rideau à 7½ h. Prix d'entrée, 25 cts., sièges réservés 50 cts.

Toutes les affections bronchialles, toux et rhumes sont promptement guéries par Pyny-Balsam. Il est sans égal. Il agit promptement, calme et guérit. Fabriqué par les propriétaires de Perry [P]ain Killer. 1

MIEUX QUE LE DIAMANT

L'or est moins précieux que la santé qui ne s'achète pas Le BAUME RHUMAL vaut mieux que le diamant qui coûte si cher.

LE PAPE ET LE CANADA

Son Excellence Mgr Falconio Délégué Apostolique, se faisant l'interprète des sentiments des Catholiques du Canada, a le 20 février, jour où commençait la 24e année de Pontificat de N. S. Père le Pape Léon XIII, envoyé un télégrame de félicitations à Sa Sainteté. Son Excellence a reçu, en réponse, le câblegramme suivant :

Rome, 22 février 1902

A Son Excellence Mgr Falconio.

Sa Sainteté a éprouvé un grand plaisir quand Elle a reçu, par l'entremise de Votre Excellence, les félicitations et les souhaits de l'Episcopat, du Clergé et des Catholiques du Canada et de grand cœur Elle leur accorde à tous sa Bénédiction apostolique.

M. CARDINAL RAMPOLIA

Il est aussi bien accueilli que le soleil après une tempête, le soulagement qu'on éprouve quand une toux opiniâtre et impitoyable a été chassée par Allen's Lung Balsam (Baume d'Allen). Il ne contient pas d'opium. Le bon effet est durable. Apportez en une bouteille chez vous aujourd'hui.

DECES

Vendredi dernier, le 28 février décédait à Saint-Boniface Marie Florentine Doralice, fille de M. et Mde Emmanuel Couture, de cette ville. Cette pauvre petite fille qui faisait la joie de son père sa mère leur fut enlevée malgré tous les soins possibles qu'ils ont pu lui accorder. Dieu ne voulait pas laisser ce petit ange, sur cette terre de tribulations, et a voulu déjà lui faire partager le bonheur incomparable des autres petits anges du ciel. Consolez-vous parents chrétiens, votre chère petite Dolarice, du haut du ciel, vous voit et ne vous oublie pas. Il est vrai qu'il est pénible de vous trouver séparés d'elle après l'avoir tant chérie, mais quelle joie peut-être ressentiriez-vous si vous étiez témoins du bonheur dont elle jouit Encore une fois consolez-vous ; c'est Dieu qui l'a appelée. (*Communiqué.*)

CROYEZ

Le rhume, la toux, les étouffements et par suite la souffrance et l'insomnie. Le BAUME RHUMAL seul remède à tout cela.

Province du Manitoba

o o o

Le Bulletin des Moissons publié par le gouvernement, le 12 décembre 1899, donne les statistiques suivantes pour l'année :

Récoltes	*Acres*	*Rendement moyen Minots*	*Total Minots*
Blé	1,629,995	17.13	27,922,230
Avoine	575,136	38.80	22,318,378
Orge	182,912	29 4	5,379,156
Pommes de terre	19,151	168.5	3,226,395

BESTIAUX

Bœuf à viande exporté durant l'année	$ 12,000.00
Exporté pour la formation de troupeau	35,000.00
Valeur totale de l'exportation des produits laitiers	470,559.00

10,500 OUVRIERS AGRICOLES

Sont venus des parties Est du Canada pour aider aux récoltes dans le Manitoba dans la saison de 1899, et cependant ce n'était pas encore assez.

Les Cultivateurs du Manitoba sont Prosperes

Durant l'année, les cultivateurs ont érigé des bâtisses de ferme pour la valeur d'un million et demi de piastres.

LES TERRAINS DE MANITOBA

A vendre par le gouvernement du Manitoba. Il y a aujourd'hui en vente dans toutes les parties de la Province plus de 1,600,000 acres de terres de choix pour des prix variant de $2.00 à $5.00 l'acre. C'est payable en huit paiements. L'attention spéciale des colons est attirée sur 500,000 acres de terre situées le long de la ligne du chemin de fer le *Manitoba Northwestern*, à $3,00 et $3.50 l'acre.

DES OCTROIS GRATUITS DE TERRES (FREE HOMESTEADS)

peuvent encore être obtenus en plusieurs parties de la Province.

Pour plus amples informations, pour cartes, etc., gratuites, adressez-vous à " Minister of Agriculture and Immigration, Winnipeg, Man.," ou à

JAMES HARTNEY,
Manitoba Emigration Agent,
Union Station, Toronto

Chronique de la Province

SAINT EUSTACHE

Nous avons le regret d'annoncer que M. et Madame Fortunat Létourneau viennent de perdre leur unique enfant, Marie-Anne-Antoinette, décédée à l'âge de 11 mois et 23 jours. Nous offrons nos plus vives sympathies à M. et Mde Létourneau.

MM. Mann et McKenzie

MM. Mann et McKenzie, les entreneurs bien connus étaient à Montréal ces jours derniers.

M. Mann a déclaré à un représentant du *Journal* qu'il ne peut encore rien dévoiler des projets d'extension du Northern Pacific, cette voie ferrée qui doit traverser le continent et faire concurrence au Pacifique Canadien.

Il est en communication constante avec l'honorable M. Dunsmuir, premier ministre de la Colombie Anglaise, et a bon espoir d'obtenir les concessions qu'il désire pour compléter son chemin de fer.

Le terminus de celui-ci ne sera fixé que lorsque les autorités auront pris connaissance du rapport des ingénieurs qui examinent actuellement le parcours de toute la ligne.

Quant à leurs entreprises de l'Est, M. MacKenzie dit qu'ils construiront une voie ferrée entre Halifax et Yarmouth aussitôt que leur charte aura reçu la sanction de la législature, ce qui ne manquera pas d'arriver dans quelques jours.

SOUMISSIONS

Des soumissions cachetées, adressées au soussignés et marquées " Tenders for Drainage District No 6 " seront reçues jusqu'à midi le 22 mars, pour un système d'égouttement dans les Township 6 et 7, ranges 1 et 2, Est; excavation approximative : 180.000 verges cubiques

Les Plans et Spécifications peuvent être vues au département des Travaux Publics bâtisses du Parlement à Winnipeg.

Les soumissions devront mentionner, un prix par verge carrée

Un chèque accepté, pour au moins 5 p.c. du montant de la soumission doit accompagner la dite soumission; lequel chèque sera confisqué par le gouvernement du Manitoba, au cas où le soumissionaire heureux refuserait d'exécuter son contrat, ou l'exécuterait mal. La plus basse ou aucune des soumissions nécessairement acceptée.

R. ROGERS
Ministre des Travaux Publics

Winnipeg, 26 Fevrier 1902.

AVIS

Avis est par le présent donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa présente session d'un acte déclarant les pouvoirs corporatifs de la Trans-Canada Railway Company en pleine force et effet; aussi consolidant et amendant les actes relatifs à la compagnie de manière à étendre de temps de la construction et de l'achèvement du chemin de fer commencé à Roberval; donnant à la compagnie droit de circuler sur les lignes de Québec et Lake St. John Railway de Roberval à Québec et Chicoutimi; et pour augmenter le nombre des directeurs provisoires et ordinaires ; et pour autres fins.

HAMEL, TESSIER & TESSIER,
Avocats des requérants.

Québec, 13 février 1902.

AVIS

Avis est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa présente session d'un acte incorporant The Canadian Northern Express Company avec tous les pouvoirs nécessaires et usuels de bureaux d'une Compagnie d'Express; aussi d'un acte incorporant The Canadien Northern Telegraph Company avec tous les pouvoirs nécessaires ordinaires d'une compagnie de télégraphe et de téléphone.

Z. A. LASH,
Avocat des requérants.

Daté ce 14ème jour de Fév. 1902. 19-2 3t.

AVIS

Avis est par les presentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa présente session d'un Acte incorporant la Metropolitan Bank of Canada avec les pouvoirs usuels des Banques sous l'acte des Banques et ses amendements,

J. B. COBURN,
Avocat des requérants.

Daté ce 14ème jour de Fév. 1902. 19 2 3t

AVIS.

AVIS est par les présentes donné que le Canadian Northern Railway Company fera demande au Parlement du Canada à sa prochaine session, d'un acte autorisant la compagnie à construire les lignes suivantes de chemin de fer, à savoir :

1o. D'un point sur la ligne de la Compagnie entre Port Arthur et Fort Francis; de là en direction Nord-est et Sud-est vers la ville de Québec ; et de différents points de cette ligne à Port Arthur, Ottawa et Montréal ;

2o. D'un point sur la ligne de la compagnie à ou près de McCreary station, Manitoba, vers la frontière sud de Manitoba :

3o. D'un point sur la ligne de la compagnie du rétrécissement du Lac Manitoba à un point entre Edmonton et la Passe Yellow Head.

4o. D'un point sur la ligne de la Compagnie près de Swan River à la côte du Pacifique à où près de la rivière Skeena, via la Passe la Rivière-au-Pin.

5. D'un point sur la ligne à l'est d'Edmonton dans l'Alberta ou la Saskatchewan à Red Deer River ;

6o. D'un point sur la ligne de la Compagnie près de Hanging Hide River (Saskatchewan) à l'embouchure de la Carrot River, près de Pasmission.

AUSSI autorisation d'augmenter le capital de la compagnie et l'autorisant à émettre du stock, débentures et autres sécurités en rapport avec l'acquisition de vaisseaux, hotels, terminus et autres propriétés; et pour acquérir et utiliser des pouvoirs d'eau pour établir des pouvoirs électriques ou autres et pour utiliser le surplus du pouvoir; et pour acquérir ou établir des places de repos et pour aider les colons établis sur les terres longées par les chemins de fer de la compagnie; pour améliorer les terres de la compagnie et pour acquérir et posséder des terres en dehors du Canada; AUSSI confirmant l'amalgamation entre la Compagnie et la Edmonton, Yukon and Pacific Railway Company."

Daté ce 24ième jour de Décembre 1901.

J. M. SMITH,
Secrétaire.

AVIS

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNE que demande sera faite au parlement du Canada à sa prochaine session d'un acte incorporant une association dont l'objet est de favoriser l'étude de la finance, des mathematiques et de la comptabilité, et pour ce établir telles succursales qui seront nécessaires; pour établir différentes classes de membres et en déterminer les termes et conditions; pour accorder des diplômes à ses membres; pour s'affilier à aucune autre institution ayant le même ou des fins analogues; pour avoir et disposer de biens mobiliers et immobiliers, pour faire des réglements pour la bonne administration des affaires de l'association et pour faire tous autres actes nécessaires aux fins susdites.

CHRYSLER & BETHUNE,
Ottawa,
Déc. 5 1901, Procureurs de requérants

LE REFERENDUM

RAISONS POUR LESQUELLES VOUS DEVEZ VOTER " NON " LE 2 AVRIL PROCHAIN

1—PARCEQUE la Prohibition n'a jamais réussi quand on l'a essayée.

2—PARCEQUE les hôtels, bien tenus, valent mieux que les tripots de bas étage, et la vente clandestine des boissons.

3—PARCEQUE toutes mesures tendant à règlementer le boire ou le manger sont dangereuses et peuvent conduire à d'autres mesures restreignant la liberté individuelle.

4—PARCEQUE, même avec une armée de fonctionnaires et une dépense considérable, il serait impossible de mettre la Prohibition en force, étant donné le nombre considérable d'électeurs qui n'en veulent point.

5—PARCEQUE, dans le Nord-Ouest, où on a chargé un corps de police de 1000 homme de veiller à la suppression du trafic des liqueurs, on n'a pu y réussi ! On a dû, à la satisfaction générale, passer une loi autorisant la vente des liqueurs, et tout y va bien aujourd'hui.

6—PARCEQUE la Prohibition veut dire une lourde taxe directe sur chaque individu.

7—PARCEQUE la Prohibition nuirait considérablement à d'autres branches du commerce, et par le fait même, nuirait à la colonisation de la province.

8—PARCEQUE la Prohibition amène toujours la discorde, le cambriolage, l'espionnage et le parjure.

9—TOUS n'ont pas le moyen d'importer leurs boissons de l'exterieur de la province, de sorte que si un homme est malade et a besion de boisson, ou a besoin de boisson pour un animal malade, il doit d'abord payer une piastre pour consultation et une autre ou même deux piastres ensuite chez le pharmacien.

Une cuilliérée à thé de Pain-Killer dans de l'eau chaude sucré guérira presque n'importe quel cas de flatuosité et d'indigestion. Evitez les contrefaçons ; il n'y a qu'un seul véritable Pain-Killer, celui de Perry Davis. 25c. et 50c.

Victimes Des Fievres

LES SUITES SONT SOUVENT PIRES QUE LA MALADIE ELLE-MEME

UNE VICTIME DES SUITES DES FIEVRES TYPHOIDES PARLE DE SON TRISTE ETAT.—ELLE PARAISSAIT N'EN AVOIR PAS POUR LONGTEMPS A VIVRE.

Il arrive souvent que les suites de certaines maladies, telles que les fièvres, la grippe, etc, sont plus graves dans leurs résultats que la maladie première elle-même, et que le malade devient en quelques sorte une épave physique. Ce qu'il faut dans de pareils cas, c'est un tonique pour enrichir le sang, renforcer les nerfs et remettre le système en bon ordre. M. L. Barnhardt, un jeune cultivateur dont les affaires sont florissantes, et qui demeure près de Welland, Ont., est prêt à prouver la véracité des avancés suivants : M. Barnhardt dit " Il y a quelques années, alors que je demeurais aux Etats-Unis, je fus pris d'une attaque des fièvres typhoides, dont les suites furent plus désastreuses pour ma constitution que la fièvre elle-même, et pendant des mois je fus une ruine complète Je n'avais pas d'appetit, j'avais les yeux hagards et la figure émaciée, tout comme si je n'avais plus eu de sang. J'avais de violents et douleureux maux de tête, en un mot, tout annonçait une fin rapide J'essayai pas moins de trois médecins, qui ne me firent aucun bien. J'en étais à ce point, quand un de mes amis fit part de mon cas à un autre médecin, lequel me suggéra de suivre un régime aux Pilules Roses du Dr Williams. Je suivis son conseil et je m'en trouvai on ne peut mieux. Dès le commencement, pour bien dire' les pilules me soulagèrent, et je continuai d'en prendre jusqu'à ce que j'en eusse épuisé environ une douzaine de boites, alors que je me sentis revenu à ma santé première, et que mon poids avait monté à 165 livres. J'ai joui de la meilleure des santés, depuis, et je ferai toujours des Pilules Roses du Dr Williams l'éloge qu'elles méritent à si juste titre."

Ces pilules sont un remède contre les suites des fièvres, de la grippe et de la pneunomie. Elles donnent un sang rouge, et renforcent les nerfs depuis la première dose jusqu'à la dernière et, c'est ainsi qu'elles guérissent des maladies comme l'anémie, la névralgie, le rhumatisme, la faiblesse de cœur, les maux de rognons et du foie, la paralysie partielle, la danse de Saint Guy. Elles guérissent aussi les maladies fonctionnelles, qui rendent la vie si misérable à tant de femmes, et redonnent aux joues pâles et ternes l'éclat de la santé. Les autres pilules toniques alléguant le même pouvoir ne sont que des imitations de ce grand remède, et l'acheteur devrait voir à ce que le nom au complet "Dr Williams' Pink Pills for Pale People", soit sur chaque boite. Vendues par tous les marchands de remèdes, ou envoyées franco, à raison de 50c la boite, ou six boites pour $2.50, à ceux s'adressant à The Dr Williams, Medecine Co., Brockville, Ont.

L'APOSTOLAT DE LA SOUFFRANCE

Voici un trait sublime qui prouve la puissance de "l'apostolat de la souffrance" :

Un jour dans une instruction familière, un prêtre dit ces paroles :

"Voulez-vous convertir une famille? amenez au milieu d'elle une âme qui sache "souffrir ! "Voulez-vous le retour à Dieu d'une âme qui vous est chère ? "souffrez donc elle !"

Ces paroles furent entendues par une enfant du peuple qui venait de faire sa première communion. Comment put-elle les comprendre ? C'est le secret de Dieu

La pauvre petite avait vu souvent pleurer sa mère, et elle rougissait de honte quand le soir son père rentrait abruti par le vin.

Le jour où lui fut révélée la force de la souffrance, elle embrassa sa mère avec tendresse et lui dit :

—Maman, soyez contente : bientôt papa ne vous fera plus pleurer.

Le lendemain, au repas de midi, le seul qui réunissait la famille' l'enfant accepta le potage, un morceau de pain, et elle refusa tout le reste.

—Tu es malade ? dit la mère étonnée.

—Non, maman !

—Mange donc ! dit le père.

—Pas aujourd'hui !

On crut à un caprice de l'enfant, et en voulant la punir on la laissa à sa bouderie.

Le soir, le père revint ivre comme tous les jours; l'enfant, qui ne dormait point l'entendit blasphémer, et elle se mit à pleurer. C'était la première fois que le blasphème lui arrachait des larmes.

Le lendemain, elle refusa, pendant le diner, toute autre nourriture que du pain et de l'eau.

La mère s'inquiète; le père se fâche :

—Je veux que tu manges dit-il avec colère.

—Non ! répond l'enfant avec fermeté; non tant que vous vous eniverez ; que vous ferez pleurer ma mère et que vous blasphémerez ; je l'ai promis à Dieu, "je veux souffrir pour qu'il ne vous punisse pas !

Le père baissa la tête; le soir, il rentra calme, doux, sans ivresse, et la petite fut charmante de de gaieté, d'entrain et d'appetit.

Mais l'habitude entraina encore le père. Le jeûne de l'enfant recommença. Cette fois le père n'osa rien dire; seulement il se prit à pleurer et cessa de manger; la mère, elle aussi pleurait; seule l'enfait restait calme.

Alors le père, se levant et pressant sa fille dans ses bras.

—Pauvre martyre ! tu ferais ainsi toujours ?

—Oui, papa, jusqu'à ce que je sois morte ou que vous soyez converti !

—Ma fille, je ne ferai plus pleurer ta mère !

Et le père tint parole.





Entrepreneurs de Pompes Funèbres, Embaumeurs, etc.

M HENRI PÉLISSIER ayant pris un intérêt dans cet établissement, invite la clientèle canadienne-française à s'adresser à cette maison—seul établissement catholique de ce genre dans la Province. Ouvert le jour et la nuit—Service prompt et attentif.

186, RUE JAMES E. Tél 1239
WINNIPEG

AVIS

Avis est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada a sa prochaine session d'un acte incorporant la Sovereign Life Assurance Company of Canada pour effectuer les affaires ordinaires d'assurance sur la vie sous toutes ses formes et dans tous ses départements.

HUNTER & HUNTER,
Solliciteurs des requérants.

Daté à Toronto ce 13ème jour de janvier 1902. 29-1 9ins.

FEUILLETON DU MANITOBA.

UNE AGREABLE MEPRISE

No. 4

VI

—Non ; mais votre présence dans cette ville m'est connue, et je ne vois que vous à Hartford pour manier si remarquablement le juron parisien. Je suis Thomas P. Corbins. Depuis une heure je sais que ma fille vous a invité à diner pour ce soir.

Tout en serrant la main de son hôte qui était un homme superbe et encore dans toute sa force, Résal charchait dans le groupe un être féminin d'une laideur assez considérable pour répondre au signalement donné : mais il ne trouva rien qui pût passer pour un monstre, même en y mettant la bonne volonté dont il était rempli. Sans doute l'héritière ménageait son teint pour le soir. De fait, le train parti, Max resta seul sur la plateforme avec Thomas P. Corbins.

—Voulez-vous venir à la maison dès maintenant ? offrit ce dernier. Vous causerez avec ma fille qui connait votre pays. Elle n'a pu accompagner ses tantes à cause d'une corvée domestique : une nouvelle cuisinière à installer.

—Est-ce possible ? s'écria Max avec un intérêt pour le moins bizarre. L'autre est partie !

—Oh ! je ne la regrette pas. Une demoiselle !...Une poseuse, qui se plaignait d'avoir trop chaud ! Monsieur, pour savoir jusqu'où une servante américaine pousse la prétention, il faut l'avoir étudiée sur place. Que ne puis-je, à l'exemple de certains *New Yorkers*, passer ma vie à l'hôtel et ne plus voir cette engeance !

Max avait envie de se battre pour sa sottise. Il était condamné au diner, sans conserver la chance d'apercevoir la cuisinière, mise à la porte, peut être à cause de lui. Ceci était le dernier coup. En une phrase, il prit congé de son hôte, prétendant, chose vraie d'ailleurs, qu'il n'en pouvait plus et qu'il désirait passer quelques heures à son hôtel.

Rarement, depuis qu'il était à l'âge des joies et des chagrins causés par la femme, ce brave garçon avait connu de pire découragement. Jusque-là, ses amours, ses amourettes plutôt (car il n'avait jamais eu d'affaire de cœur sérieuse), avaient toujours fait voir en lui l'homme raffiné, poétique, sentimental, au point que ses amis le raillaient de n'être pas de son siècle. Et voilà qu'il ne pouvait ôter de sa mémoire l'image d'une belle quelconque aperçue dans une cuisine ! Il en était rabaissé à ses propres yeux, comme il l'eût été, pénétrant chez un changeur, de sentir dans ses doigts une ignoble démangeaison à la vue de l'or des sébiles.

Mais enfin l'enchanteresse avait disparu : la force des choses coupait court à sa folie. Max demanda l'heure des trains et décida qu'il serait à la gare pour un express qui passait un peu avant minuit. Selon la mode americaine, il acheta ses billets à l'hôtel, retint sa couchette, enregistra ses malles et, prenant avec lui une légère valise pour changer de costume en wagon le lendemain matin, il gagna, en toilette du soir, la maison Corbins. Naturellement, ce fut la petite maid aux cheveux de filasse qui vint lui ouvrir ; comme les deux battants du salon étaient au grand large, il pénétra, ferme et résigné, dans le repaire du monstre.

La pièce lui parut déserte au premier abord, et il pensa qu'il arrivait trop tôt. Mais, en faisant l'examen des lieux, il découvrit qu'une femme était assise dans la pénombre du bow-window. Il s'avança, résolu de se présenter lui-même, ne pouvant douter qu'il fût en présence de miss Corbins. Toutefois, au quatrième pas, il s'arrêta court : l'inconnue semblait d'une beauté remarquable, bien qu'on distinguât mal ses traits.

Au même instant, un bruit de conversation masculine arriva du fumoir, où des nuages flottants se laissaient voir à travers les portes vitrées à demi closes. Indubitablement l'inconnue était la femme d'un des fumeurs. Qu'elle fût mariée, sa riche toilette et les diamants qui brillaient à ses oreilles ne laissaient aucun doute à cet égard, pour un homme habitué aux usages français. Donc Résal se borna au salut muet que commandait l'absence de présentation régulière, tout en disant :

"Miss Corbins aurait bien pu se donner la peine d'être habillée à temps pour faire ses honneurs."

Et, une fois de plus, il maudit le monstre. Déjà il se dirigeait vers le fumoir pour chercher de l'appui auprès de Thomas P. Corbins. Mais l'inconnue avait tourné son visage vers lui. Le jeune homme s'arrêta pétrifié, se demandant si certaine cuisinière de sa connaissance n'avait pas une jumelle qui avait eu meilleure fortune. C'étaient la même bouche prête au sourire avec la fine moquerie sous son expression sérieuse, c'était la même beauté, avec l'éclat que donnent les fleurs, les bijoux, l'élégante indiscrétion d'un corsage taillé par une grande couturière.

"Mon Dieu ! soupira tout bas le pauvre Max, je m'imagine la voir partout !"

Sentant qu'il devenait ridicule par sa perplexité trop évidente, il s'arracha au rêve de la contemplation et se replia en déroute vers le fumoir où deux hommes causaient : Thomas P. Corbins et un clergyman très mûr, qui ne pouvait être, sans manquer à toutes les lois divines et humaines, le possesseur légitime de cette souveraine beauté.

L'hôte accueillit Résal avec une cordialité toute américaine; puis il fit les présentations, après quoi il dit :

—J'aurais dû être là pour recevoir. Mais vous avez vu ma fille que vous connaissez déjà ?

—Miss Corbins n'est pas au salon, répondit le nouveau venu sans avouer qu'il ne connaissait pas la fille de son hôte.

—Vraiment ! alors il y a de nouvelles complications à la cuisine. Ah ! monsieur ! En France les diners se font tout seuls ; mais chez nous !...Peu s'en est fallu qu'elle ne fût obligée de cuire le nôtre elle-même, encore ce soir.

—Encore ce soir ?...répéta le vicomte sous les pieds duquel un précipice commençait à s'ouvrir.

—Mon Dieu ! oui. Pendant une semaine elle a dû ceindre le tablier, tandis que la maison regorgeait de monde, naturellement...Vous semblez tomber des nues. Que voulez-vous ? L'Amérique est un pays prodigieux, admirable, unique—de loin. Pour qui le voit dans les détails, ce n'est pas tout à fait la même chose. Mais voici ma fille.

La belle personne que Résal avait saluée une minute plus tôt se montra sur le seuil du fumoir.

—Allons diner, fit-elle gaiment.

Dorothy avait tendu la main au nouveau venu comme à un hôte présenté la veille, et le faisait marcher à travers le salon : il eût été incapable de se mouvoir lui-même.

—Courage ! lui disait-elle tout bas en riant. Ne suis-je pas loyale ? Je vous avais promis de " sortir ; " je vous avais promis que nous nous reverrions : j'ai tenu parole, je pense ?

—Oui, répondit le malheureux Max. Vous l'avez si bien tenue que j'ai envie de sauter par cette fenêtre, et de m'aller noyer dans le Connecticut.

Peut-être que le bras blanc et rond passé sous le sien valait mieux, pour l'empêcher de fuir, qu'une chaine de l'acier le plus solide. Ce qui est sûr, c'est que le vicomte fut amené jusqu'à sa chaise où il tomba, silencieux et anéanti. La table aurait paru trop lourdement chargée d'argenterie, si le parterre de roses merveilleuses qui la couvrait n'eût déguisé et comme excusé ce déploiement. De même, les yeux de la jeune maîtresse de maison empêchaient de voir qu'elle portait des diamants, et que ces diamants dépassaient la mesure permise. Durant la moitié du repas, le voyageur ne fit rien pour justifier la réputation d'esprit de ses compatriotes. On aurait pu le croire tout consterné d'une nouvelle accablante. C'est en vain que Thomas P. Corbins mettait l'entretien sur tous les sujets capables de l'animer. Il fallait que Dorothy se chargeât de répondre, ce qu'elle faisait avec un zèle bienveillant. Max mangeait à peine et pour se donner contenance, trempait à chaque instant ses lèvres dans une coupe de champagne dont son hôte ne laissait pas baisser le niveau. Parfois il jetait un regard sur sa voisine, qu'il trouvait plus belle, plus séduisante à chaque regard.

Cependant, le clergyman placé en face de lui le questionnait sur Hartford, et le jeune homme avait envie de répondre qu'il n'avait trouvé dans cet endroit que deux choses intéressantes : certaine cuisine et certaine cuisinière. Ne pouvant confier au public cette impression de voyage, le pauvre Max balbutiait des généralités.

—Mon cher vicomte, lui dit son hôte, j'ai vu tout Paris en une semaine, quand j'y suis allé pour la première fois. En deux jours vous n'avez rien vu d'Hartford. On a bien raison de prétendre que les Français ne savent pas voyager. Mais nous allons réparer le temps perdu. Venez demain. A mon défaut, vous serez piloté par ma fille. Savez-vous seulement que notre ville compte parmi ses citoyens des célébrités : Mark Twain, Harriett Beecher Stowe, Warner. Celui-ci n'est pas assez connu en France. Mais, que diable, vous n'êtes pas sans avoir vu la *Case de l'oncle Tom* !

A Suivre

Un fait est meilleur que dix oui-dire Demandez au Dr. Burgess, surintendant de l'Hopital des aliénés à Montréal, où ils en ont fait usage depuis des années, son opinion au sujet de " The D. & L." Menthol Plaster. Procurez-vous le véritable, fait par Davis & Lawrence Co., Ltd. 1

